

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Jacky LEROY (départ à 20h00), Cécile SANGUINETTI, Daniel MARTIN, David LUCAS, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Charles LANDART, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE.

Etaient absents :

Nicolas BOUCHIRED, Magali LEMAITRE, Mélanie RAULT, Frédéric CADIOU, Nathalie DUPRE, Carine THOMASSIN, Géraldine AURADOU, Françoise PENNAMEN, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Didier GUEVILLE (pouvoir à Jean-Luc FORT).

Secrétaire de séance :

Cécile SANGUINETTI

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020 REPORTEE AU 28 FEVRIER 2020. QUORUM NON ATTEINT.

1. BAUX COMMUNAUX

20.01.01

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que les baux suivants sont à renouveler :

- B49 : terrain communal, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour 6 ans.
- B29, 30 et 32 : chasses communales, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour 3 ans.
- B43 et B10 : maisons communales, à compter du 1^{er} avril 2020 pour 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Madame le Maire à signer les baux. Le montant du loyer sera revalorisé chaque année.

2. COMPTE DE GESTION 2019

20.01.02

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Vote** le Compte de Gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019**20.01.03**

Madame Le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019. Un excédent global de 1 042 251,68 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal soumet au vote du conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2019 établis par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **vote** le Compte Administratif 2019 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	284 023,39 €
	Reste à réaliser :	95 500,00 €
■ Recettes :	réalisées :	376 851,19 €
	Reste à réaliser :	13 000,00 €

FONCTIONNEMENT :

■ Dépenses :	réalisées :	1 008 770,14 €
■ Recettes :	réalisées :	1 958 194,02 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

▪ Investissement :	92 827,80 €
▪ Fonctionnement :	949 423,88 €
▪ Résultat global :	1 042 251,68 €

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance qui lui est témoignée.

4. AFFECTATION DU RESULTAT**20.01.04**

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	240 965,56 €
- un excédent reporté de :	708 458,32 €
→ soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	949 423,88 €
- un excédent d'investissement de :	92 827,80 €
- un déficit des restes à réaliser de :	82 500,00 €
→ soit un excédent de financement de :	10 327,80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent :	949 423,88 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	949 423,88 €
- résultat d'investissement reporté (001) :	92 827,80 €

5. PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 : DEMANDES FONDS DE CONCOURS**20.01.05**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'obtenir une aide dans le cadre du fonds de concours à l'investissement de la Communauté Urbaine :

- Acquisition tondeuse auto portée
- Réfection du gymnase
- Réfection de salle polyvalente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Madame le Maire à solliciter la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour l'obtention d'un fonds de concours afin de financer :

- L'acquisition d'une tondeuse auto-portée
- La réfection du gymnase
- La réfection de la salle polyvalente

* **autorise** Madame le Maire à solliciter la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour l'obtention du fonds de concours à l'investissement sportif pour la réfection du gymnase.

* **autorise** Madame le Maire à signer les conventions.

6. PREVISIONS BUDGETAIRES 2020 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 20.01.06

Madame Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de présenter un dossier de demande de subvention pour la réfection du gymnase et de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Le Président du Département de la Seine Maritime, au taux le plus élevé et un dossier auprès de Monsieur Le Préfet de la Seine Maritime au titre de la DETR.

7. ANTICIPATION BUDGETAIRE 20.01.07

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition d'une tondeuse auto portée. Cette acquisition permettrait de reprendre la tonte des espaces verts de la salle polyvalente, de l'aire de jeux et de ses abords. La tonte de l'école a été reprise l'année dernière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **accepte** cette acquisition et l'inscription au budget primitif 2020.

8. CONVENTION ENEDIS PARCELLE A 1129 RUE DE LA FORGE 20.01.08

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la convention de servitude proposée par Enedis pour le raccordement électrique du lotissement « le Clos des Forgerons » situé rue de la Forge. Cette convention est indispensable car l'armoire électrique est située sur la parcelle communale cadastrée section A n° 1129.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **accepte** la convention de servitude proposée par Enedis.

* **autorise** Madame le Maire à signer la convention.

9. DEMANDE IMPLANTATION DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE PIZZAS 20.01.09

A la demande des élus de l'opposition, Madame le Maire accepte de reporter la délibération.

10. MODIFICATION HORAIRES GARDERIE

20.01.10

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête, à l'initiative de la commission scolaire en collaboration avec les délégués des parents d'élèves, qui a été menée auprès des parents afin d'étudier le besoin des familles sur les horaires de la garderie.

Il ressort que le besoin se fait sentir tant le matin que le soir. La commission scolaire propose donc d'ouvrir la garderie le matin à 7h45 à la place de 8h00 et de fermer à 18h15 à la place de 18h00.

Il est nécessaire de délibérer sur cette proposition de nouveaux horaires et sur la date de leur mise en application.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ; 3 pour, 6 abstentions, Monsieur LEROY absent pour ce point n° 10,

*** n'adopte pas** cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 20 heures 10.